

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 FEVRIER 2017
COMPTE-RENDU**

Présents : L'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Excusés : M me COULON	procuration de vote à	M me FLENET
M me HASSENFRAZ	" "	M. BOUGET
M. FRANZ	" "	M. WERLE
M me LIEGEOIS	" "	M. LAMARCHE

Absentes : Mmes BALZANO et DROZ

Secrétaire de séance : Monsieur François JACQUEMIN

Lecture et adoption à l'unanimité du procès-verbal des délibérations de la séance du 27 janvier 2017.

Questions diverses :

- PEDT pour BPT.
- Complément DCM astreinte.
- Imputation en investissement.
- Prime pour agents recenseurs.
- Document à signer pour USPV Tir.

25 voix pour les traiter.

Demander aux enseignants pour communiquer sur l'organisation du carnaval annuel (info presse...).

Signature le 28 février des baux Maison Paroissiale et Cinéma. Bâtiments assurés à compter du 1^{er} mars.

I. FINANCES

1. Session d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur le Maire lit et commente le document :

"CONTRIBUTION

AU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

DE LA COMMUNE DE PONT DE ROIDE - VERMONDANS

2017

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de

la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et donne lieu à un vote". Article L. 2312-1 du CGCT.

Le Budget 2017 de la Commune sera proposé à l'examen du Conseil Municipal dans sa séance du mois de mars prochain (date limite 15 avril).

La séance d'orientation budgétaire est fixée au vendredi 24 février 2017 à 20 heures en Mairie de PONT DE ROIDE - VERMONDANS. A cette occasion, les Conseillers Municipaux pourront émettre des souhaits sur le contenu du budget.

A) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Voir documents : état de la dette 2017 (I), fiscalité directe locale 2016 (II) et ratios financiers (III)

A travers la gestion, la fiscalité et l'endettement, l'étude rétrospective permet de mettre en évidence les tendances lourdes de la gestion du passé (voir documents de 2016), et de voir s'il est possible de dégager une marge de manoeuvre pour financer les dépenses d'investissement.

. ***la gestion*** : les dépenses réelles et courantes de fonctionnement, hors intérêts, ont augmenté en 2016 de **0,54 %** ; dans le même temps, les recettes courantes de fonctionnement ont augmenté de **0,51 %** (hausse de **4,8 %** avec les recettes exceptionnelles de l'année : cessions de terrains). L'épargne de gestion est de **990 322 €**.

. ***la fiscalité*** : les contributions directes ont constitué, en 2016, **45,6 %** des recettes de fonctionnement (43,5 % en 2015), les dotations de l'Etat **45,6 %** (41,9 % en 2015).

. ***l'endettement*** : la commune maintient sa capacité de désendettement puisque moins d'une année et 1 mois d'épargne brute (épargne de gestion 2016 moins intérêts) suffirait pour rembourser la dette (1,75 année en 2015). En moyenne entre 5 et 7 ans, le seuil critique est à 10-12 ans.

annuité de la dette : 274 423,24 €
Le ratio : $\frac{274\,423,24}{6\,191\,322,11} = 4,4 \%$ (4,5 % en 2015)
recettes de fonctionnement : 6 191 322,11 €

Moyenne nationale autour de 10 %.

Le ratio endettement par habitant = 232 € (268 € en 2015), la moyenne nationale était de 1 084 €/habitant en 2015 pour la même strate démographique.

En 2017, la situation financière reste toujours bonne.

En 2017, au 1^{er} janvier, l'annuité de la dette est de 216 489,09 €. Elle était de 274 423,24 € au 1^{er} janvier 2016.

B) LE BUDGET COMMUNAL 2016

I. LES RECETTES

1. Les Recettes de Fonctionnement :

1.1 Les impôts locaux : (T.H. – T.F.B. – T.F.P.N.B. – C.F.E.)

* **L'évolution des bases d'imposition**, en 2017, se calcule par l'application aux valeurs locatives de 2016, des coefficients de majoration suivants (loi de Finances pour 2017).

- propriétés non bâties 1,04
- bâti industriel 1,04
- autres propriétés bâties 1,04

* **La fixation des taux** relève du Conseil Municipal à l'intérieur d'un cadre législatif complexe (loi de Finances 2017).

	rappel taux moyen national en % en 2015 des Communes	Taux 2016 Commune de Pont de Roide - Vermondans en 2016	Produits Pont de Roide - Vermondans en €
T.H.	24,19	15,44	794 577
F.B.	20,52	14,83	834 054
F.N.B.	49,15	18,27	5 417
C.F.E.	25,95	26,85	726 274
			Total : 2 360 322 (+ 5,05 %)

1.2 Les dotations d'Etat :

* **Contributions des entreprises (suite à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010)** : Produits des impôts de répartition

- **CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 244 450 € en 2016.
- **IFER** (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau) : 39 813 € en 2016.
- **TASCOM** (Taxe sur les Surfaces Commerciales) : 87 711 € en 2016.

* **Les allocations compensatrices** :

- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 416 753 € en 2016. - Garantie Individuelle de Ressources (GIR) : 792 596 € en 2016. Idem en 2017.
- Allocation compensatrices TH et TFB : 50 626 € en 2016.
- Autres compensations TP : 21 183 € en 2016.

*** La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) :**

En 2014, 1 362 350 € (dont 72 424 € de Dotation de Solidarité Rurale).
En 2015, 1 213 341 € (dont 76 709 € de Dotation de Solidarité Rurale).
En 2016, 1 067 468 € (dont 80 171 € de Dotation de Solidarité Rurale).
En 2017 ?

*** Subventions diverses :** 28 371,78 € en 2016 (passeports biométriques, cartes d'identité, urbanisme, fonds rythmes scolaires, élections...).

*** Taxes sur les pylônes électriques :** 13 512 € en 2016.

1.3 Les dotations départementales :

*** le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle :**

Alimenté par l'écrêtement des ressources communales provenant des soldes de cotisations de CFE acquittées par certains établissements :

- en 2015 : 11 266,10 €
- en 2016 : 11 215,42 €
- en 2017 : ?

*** Taxe additionnelle sur les droits de mutation :** En 2015 : 72 160,63 €
En 2016 : 74 124,65 €
En 2017 : ?

*** Subventions diverses** (natation, programme culturel, relais assistantes maternelles) : 6 465,40 €

1.4 Les recettes des services publics communaux :

Le Conseil Municipal a voté en novembre dernier un maintien des tarifs communaux 2017 au niveau de 2016. En ce qui concerne le tarif 2017 de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal de Décembre a décidé de porter le prix du service de l'eau (prix au m³ d'eau et taxe d'assainissement) à 3,45 € T.T.C./m³.

1.5 Produits des autres services et de gestion courante (chapitres 70-75) et articles 7336, 7368 et 7474 :

Redevances funéraires, prestations de services, locations de locaux, droits de place : 484 932,67 € en 2016 (448 031,27 € en 2015).

1.6 Les subventions diverses :

C.A.F. : pour Crèche-Halte Garderie, pour le Contrat Temps Libre et le Contrat Enfance Jeunesse : 167 080,98 € en 2016 (108 479,73 € en 2015).

1.7 Subvention Région :

Aide à l'apprentissage : 1 000 €.

2. Les Recettes d'Investissement

2.1 Taxe d'aménagement: 29 750,76 € en 2016 (53 699,20 € en 2015).

2.2 Fonds de Compensation de la TVA :

Pour 2016, sommes attribuées sur la base des dépenses réelles d'investissement effectuées par la Commune en 2014, au taux de 15,482 %, soit 177 832,12 € pour le budget communal en 2016.

Estimation 2017 : 90 000 €.

2.3 Subventions d'équipement du Département :

Taux variable suivant l'effort fiscal de la Commune. En 2016, taux de 20 % : 17 443,60 € réalisés en 2016 sur le budget communal ; même taux en 2017 ?

2.4 Subvention SYDED (éclairage public) : 40 166 €.

2.5 Cessions de terrain :

Les cessions de terrain vers école de Musique ont été réalisées en 2016 : 191 020,04 €.

2.6 Le Prélèvement sur Recettes de Fonctionnement (épargne brute) :

Autofinancement de l'investissement : 1 214 400,73 € en 2016. Pour 2017 : ?

2.7 Les Emprunts :

Leur volume dépend :

- de l'importance des programmes d'investissement de l'année,
- de la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager par prélèvement sur la section de fonctionnement.

Aujourd'hui, les taux fixes annuels pour un emprunt sur 15 ans se situent autour de 1,5 - 2 %. Pour l'eau et l'assainissement, emprunts sur 20 ans.

II. PROPOSITIONS D'ORIENTATION 2017

1. Section de Fonctionnement :

Il est prudent de surestimer quelque peu les dépenses et de minorer les recettes non connues avec exactitude au moment de l'établissement du budget.

L'exécution du budget de fonctionnement avec rigueur permet de dégager généralement un excédent au compte administratif pour alimenter en partie le budget de l'année suivante.

1.1 Les Dépenses :

En dehors des dépenses obligatoires (salaires du personnel, écoles, entretien bâtiments...) il sera proposé en 2017 la poursuite des actions antérieures et leur développement dont :

- crédits pédagogiques aux écoles, bons Collège, bons Lycées, accueil périscolaire maternelle et primaire, restauration scolaire...
- subventions aux associations (voir Conseil Municipal de Janvier et suivants).
- subventions au C.C.A.S. et action sociale en général : 300 000 € en 2016. En 2017 : 300 000 € ?
- "coups de pouce", emplois vacances pour lycéens étudiants, contrats divers.
- Contrat Ville Enfant, Contrat Temps Libre, "animations vacances", Centre de Loisirs : environ 90 000 € en 2016.
- crédits "Bourses Renaud" : 24 620 € en 2016, 10 597 € en 2017.
- participation au SIAP : En 2016 : 145 076,64 €. En 2017 : ?

Nos fournisseurs ou prestataires de services nous annoncent d'une année sur l'autre des augmentations de 1 à 3 %. La participation au S.I.E.V.O.M. a été de 312 836 € en 2016. Participation au S.D.I.S. : 141 868,60 € en 2016, idem en 2017.

La prise en compte de ces différents éléments oblige à une juste évaluation des dépenses de fonctionnement avec des économies là où c'est possible : minimiser le volume des dépenses de fonctionnement par rapport aux résultats des C.A antérieurs aurait pour effet de menacer l'équilibre budgétaire, d'amoindrir le service public à la population et de contrarier la politique redistributive pour une solidarité active que l'équipe municipale souhaite poursuivre, et si possible amplifier dans un contexte économique national et local difficile.

1.2 Les Recettes :

Les contributions directes : produit fiscal 2016 : 3 535 404 € avec FNGIR (3 409 538 € en 2015). Le Conseil Municipal en 2016 a voté une augmentation des taux (intégrant les taux de la CCPP).

Rappel de l'évolution des taux depuis 2012 :

2012 : 0 %	2015 : 0 %
2013 : 0 %	2016 : + 3,90 %
2014 : 0 %	2017 : ?

Avec l'intégration dans PMA au 1^{er} janvier 2017, les contributions des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOS) **les allocations compensatrices communales de la suppression progressive de la part salaires de la TP et de la réduction programmée des recettes de TP sont versées au budget de PMA**. Néanmoins, la Commune recevra en 2017 une allocation compensatrice égale aux produits de 2016, non évolutive ensuite. De même, la "part départementale" de la Taxe d'habitation sera prélevée par PMA et compensée à la Commune soit au total **2 231 949 €** d'attribution de compensation provisoire. A confirmer à l'automne 2017.

Je n'ai pas connaissance aujourd'hui du produit attendu 2017 (bases multipliées par les taux 2016) mais je proposerai un maintien des taux intégrant ceux de PMA.

S'il y a besoin, le volume des emprunts tiendra compte de ce choix et des investissements à réaliser en fonction du produit attendu 2017 et des allocations compensatrices de l'Etat et de PMA.

2. Section d'Investissement :

Objectif : • poursuivre la mise en place d'équipements et d'aménagements pour le développement durable dans un cadre de vie toujours amélioré pour mieux vivre ensemble à Pont-de-Roide - Vermondans.

Méthodologie : • base : le contrat municipal de mars 2014 et des décisions récentes du Conseil Municipal.
• prise en compte des propositions des commissions .
• réalisation programmée des projets en fonction de leur état d'élaboration et des possibilités financières et notamment du contexte économique local.

Moyen : • dégager de la section de fonctionnement un prélèvement maximum afin de limiter l'emprunt. Le débat de ce jour, s'appuyant sur l'analyse financière développée dans **A)**, doit permettre d'effectuer des choix essentiels dans 3 domaines :

* les recettes d'investissement : arbitrer entre endettement et autofinancement de manière à préserver l'équilibre sur les 3 ou 4 prochaines années,

* la section de fonctionnement : déterminer un objectif fiscal compatible avec un niveau de dépenses et le niveau de prélèvement nécessaire pour respecter l'objectif d'autofinancement,

* les dépenses d'équipement : déterminer un niveau compatible avec la capacité de financement de la commune.

Les dépenses d'investissement pourraient atteindre 1 050 000 €, dont 172 303,60 € de remboursement d'emprunt en capital.

L'annuité 2016 s'élevait à 274 423,24 €. L'annuité globale de la dette en 2017 est de 216 489,09 €, dont environ 44 185,49 € en intérêts, en section de fonctionnement.

En investissement, inscription de :

- Rives du Doubs : 350 000 €
- Eclairage public : 250 000 €

Soit 600 000 € ("multisports" et passerelle : crédits inscrits en 2016).

Un programme d'investissement complémentaire d'environ 250 000 €, dont le contenu sera défini en fonction de l'état de préparation des dossiers, l'urgence, les engagements pris et les priorités définies par les commissions, pourrait être réalisé avec emprunt dont le niveau dépendra des recettes, des contributions directes notamment.

C) LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. Budget de l'Eau

La décision du Conseil Municipal de Décembre 2016 de porter le prix de l'eau à 1,90 € T.T.C./m³ doit normalement assurer l'autofinancement de ce service public. L'investissement proposé pour 2017 sera assuré par l'emprunt et l'autofinancement : branchements plomb, fin de la rue de Chatey.

2. Budget de l'Assainissement

La taxe d'assainissement portée à 1,55 €/m³ à la séance du même Conseil Municipal, doit permettre également l'autofinancement de ce service public. L'investissement proposé pour 2017 sera assuré également par l'emprunt en grande partie : rue de Chatey."

25 voix pour ces orientations.

Documents consultables en Mairies et sur le site de la Commune
--

2. Baux Pêche et Chasse : actualisation des conventions

Proposition de 5 ans et 30 € par an.

Pêche : 24 voix pour - 1 non-participation au vote.

Chasse : 25 voix pour.

II. BATIMENTS PUBLICS

- Multisports

Inscription de 61 000 € en 2016.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de DUC et PRENEUF pour 64 037,10 € TTC.

Situé sur le court de tennis à côté de la Salle Polyvalente "Michel Tarreinbergue".

Demande de subvention au Département, à la CAF.

25 voix pour.

III. VOIRIE - SECURITE

- Modernisation de l'éclairage public en 2017 : demande de subvention à l'Etat

Montant estimatif des travaux : 166 000 € HT avec subvention prévisionnelle de 41 500 €. Le SYDED subventionne à hauteur de 43 %.

25 voix pour.

IV. VIE ASSOCIATIVE - SPORT - CULTURE

- Subvention exceptionnelle pour Championnat de France USPV Tir

Montant de 224,10 €.

25 voix pour.

V. VIE SCOLAIRE

1. Gratuité scolaire 2017

La Commission propose de retenir la Maison de la Presse.

25 voix pour.

2. Transports scolaires 2017-2018

La Commission propose de retenir les autocars MARON avec une augmentation moyenne de 1,61 %.

25 voix pour.

3. Suppression d'une classe à l'Ecole des Lilas à la rentrée 2017 : information

Actuellement le poste est gelé. Situation examinée à la rentrée le 4 septembre : fermeture conditionnelle.

VI. PETITE ENFANCE

- Convention CAF-Commune

Subvention de 181 € pour "Collectif Petite Enfance".

25 voix pour.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. PEDT pour BPT (Bibliothèque Pour Tous)

Subvention de 540 €.

25 voix pour.

2 Complément astreintes

Il peut arriver que les agents soient d'astreinte de déneigement et de sécurité la même semaine.

Montant de 200 € pour l'astreinte dans ce cas.

25 voix pour.

3. Imputation en investissement

Matériel informatique acquis.

25 voix pour.

4. USPV Tir

Convention avec le Département avec obligation pour la Commune de maintenir l'association dans le bâtiment pendant 5 ans (gymnasium).

25 voix pour.

5. Recensement 2017 : premiers résultats

En 2012 : 4 230 habitants

En 2017 : 4 191 habitants + les doubles comptes (étudiants...) environ 70.

Proposition d'une prime de 1 € par logement pour les agents recenseurs.

25 voix pour.

Séance levée à 22 h 15

Prochaine séance le 31 mars 2017

Monsieur François JACQUEMIN